

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

**ORDRE DU JOUR** :

- Vote du budget lotissement
- Budget communal - Ouverture de crédits
- Convention avec le SMAEP
- Factions pour les élections municipales
- PLU
- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2020 est adopté à l'unanimité

**Délibération n°01/03/2020 -vote du budget annexe « Lotissement la Roseraie »**

Arrivée de Mme FERNANDES DIAS Sophie à 18h40

Le conseil municipal vote le budget lotissement qui s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à ..... 255 929.97 €

En dépenses et recettes d'investissement à ..... 248 652.63 €

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **Délibération n°02/03/2020 - Autorisation de paiement avant le vote du budget**

Le maire est autorisé à mandater avant le vote du budget 2020 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, la facture concernant la taxe d'aménagement, 2<sup>ème</sup> échéance, concernant la construction du cabinet médical 51 rue nationale : Article 2313, opération 57, pour 1 384.00 €

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **Délibération n°03/03/2020 - Convention avec le SMAEP**

L'employée de l'agence postale de LA CELLE SAINT AVANT est également en poste au *Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de DESCARTES* ; en accord avec le SMAEP, il convient de passer une convention permettant ainsi à l'agent de pouvoir s'absenter pour assister aux formations ou à des réunions nécessaires à chaque emploi.

En fin d'année, chaque structure facturera à l'autre structure, les heures d'absence de l'agent, au taux correspondant à son indice majoré en vigueur y compris les cotisations patronales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de convention et autorise le maire à le signer.

Présents	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **Dossier n° 01/03/2020 - Factions élections municipales**

*Arrivée de Mme BERTHELOT Maria à 18H47*

Pour les élections municipales, les permanences pour la tenue du bureau de vote ont été mises en place.

### **Délibération n°04/03/2020 - PLU**

La procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme a été engagée le 02/10/2019 en raison de :

- Etendre le secteur UCa sur le secteur Ah (modification du règlement graphique), pour la construction d'un atelier de mécanique,
- Inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des parcelles et chemins situés sur la commune.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées, ont été mis à disposition du public pendant un mois, du 13/01/2020 au 12/02/2020.

Le Maire explique aux élus qu'aucune observation n'a été déposée par le public lors de la mise à disposition du projet au public.

La modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme est donc approuvée par le Conseil Municipal.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Délibération n°05/03/2020 - Approbation du compte de gestion 2019**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Mme BAUDU, Trésorier de Ligueil, est approuvé à l'unanimité, par le conseil municipal

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Délibération n°06/03/2020 - Approbation du compte administratif 2019**

M. Philippe BONNICHON, conseiller municipal, a présidé la séance pour faire approuver le compte administratif 2019, hors de la présence de M. JOUZEAU.

**Fonctionnement**

Dépenses : ..... 604 790.62 €  
Recettes : ..... 1 126 558.99 €  
Excédent : ..... 521 768.37 €

**Investissement**

Dépenses : ..... 413 036.78 €  
Recettes : ..... 458 199.47 €  
Excédent : ..... 45 162.69 €

**Restes à réaliser**

Dépenses : ..... 123 427.19 €  
Recettes : ..... 36 443.14 €

**Besoin de financement** : ..... 41 821.36 €

Présents	14
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Délibération n°07/03/2020 - Affectation du résultat de fonctionnement**

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 521 768.37 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Au 31/12/2019**

Excédent d'investissement ..... 45 162.69 €

**Restes à réaliser**

Dépenses ..... 123 427.19 €

Recettes ..... 36 443.14 €

**Besoin de financement (pour la section investissement)** ..... 41 821.36 €

Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté ..... 479 947.01 €

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Questions diverses**

**Dossier n° 02/03/2020 - Agent RABINEAU Nicole Crédits d'heures**

M. JOUZEAU rapporte la demande de Nicole RABINEAU, d'utiliser son crédit d'heures pour partir aux ETATS UNIS en septembre prochain et demande aux conseillers de la prochaine liste d'en prendre acte.

**Dossier n° 03/03/2020 - Atelier 7 Place de la Verdinière**

M. LEAU, locataire en crédit-bail de l'atelier 7 Place de la Verdinière, a engagé des travaux sans prévenir la mairie. Le maire rappelle que cet atelier a connu des malfaçons de construction au niveau des pignons ; c'est pourquoi le maire ne souhaite pas valider les plans de modification.

Le conseil municipal suit l'avis du maire à savoir que sans l'intervention d'un maître d'œuvre, ces travaux ne seront pas validés.

**Dossier n°04/03/2020 - La voie verte**

Les travaux de la voie verte (ancienne voie de chemin de fer) débuteront en avril ; elle sera opérationnelle dès juillet 2020, avec l'installation de feux tricolores au Corps de Garde. La commune devra toutefois entretenir le chemin qui longe la rivière (au niveau des cabanes de pêcheurs et après la carrière GSM).

M. le Maire rapporte que le Président du Tourisme de LST a demandé des aménagements sur le plan d'eau et éventuellement la gestion de l'aire du camping-car, qui seraient à la charge de la Commune.

Il faudrait alors proposer, dit Mme ARQUEZ, le transfert de l'Office de Tourisme sur la Commune de LA CELLE SAINT AVANT qui est un axe de grand passage.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Dossier n° 05/02/2020 - City stade**

Mme RAVAN évoque le danger pour les enfants jouant au ballon sur le city stade, les filets ne sont pas assez hauts et beaucoup de ballons vont sur la route.

En fin de réunion, M. BONNICHON, au nom du Conseil Municipal, a tenu à saluer le dévouement et la réussite de M. JOUZEAU, tout au long de ses mandats de maire et de conseiller municipal pendant 43 ans.